

« Investimmo a gâché cinq ans de notre vie »

NATHALIE propriétaire à Chauconin-Neufmontiers

V.R. | Publié le 12.10.2011, 07h00



Nathalie est l'une des 170 victimes du groupe Investimmo. Elle a attendu cinq ans la livraison de son appartement à Chauconin-Neufmontiers. Le chantier des Jardins-Vénitiens, le pire de tous, présentait des malfaçons dans ses fondations. Le promoteur Pierreval a repris les travaux et sauvé les 23 propriétaires. « Investimmo a gâché cinq ans de notre vie. Heureusement, aujourd'hui l'appartement est agréable à vivre et nous sommes heureux. »

A ce jour, une cinquantaine de victimes à Meaux, Chauconin, Saint-Germain et Vaujours ont été indemnisées par l'assurance du notaire Jean-Louis Hainsselin, installé dans l'Oise. Patrick Soussana, le patron d'Investimmo, vendait certains appartements alors qu'il n'avait pas d'assurance mais prétendait avoir des biens couvrant le coût de la construction. Or c'était faux et le notaire n'a pas vérifié — c'est son erreur — que les biens de Patrick Soussana suffisaient à dédommager les victimes en cas de défaillance d'Investimmo.

L'avocate meldoise Solange lèva-Guenoun a défendu une cinquantaine de victimes.

« L'assureur a reconnu les erreurs du notaire et a commencé par bien indemniser les premiers plaignants, ceux de la Grande-Ile, à Meaux. Mais face à l'afflux des dossiers, l'assurance a fermé le robinet et estimé que les bases indemnitaires étaient trop élevées. Je suis allée jusqu'au bout du processus judiciaire. » Les victimes de la Grande-Ile ont obtenu à l'amiable entre 50000 € et 70000 €. Pour celles de Chauconin, MMA a fait appel des belles indemnités accordées par le tribunal de Meaux. Au final, les victimes de Chauconin ont obtenu entre 30000 € et 50000 €.